

Relancer l'activité immédiatement après un sinistre : sommes-nous prêts ?

La France compte aujourd'hui plus d'un million d'ingénieurs et quelques deux cent mille chercheurs en sciences. Par les associations d'ingénieurs et de diplômés scientifiques qu'il fédère, IESF est l'organe représentatif, reconnu d'utilité publique depuis 1860, de ce corps professionnel qui constitue 4% de la population active de notre pays.

Parmi les missions d'Ingénieurs et Scientifiques de France figurent notamment la promotion des études scientifiques et techniques, le souci de leur qualité et de leur adéquation au marché de l'emploi ainsi que la valorisation des métiers et des activités qui en sont issues.

A travers ses comités sectoriels, IESF s'attache ainsi à défendre le progrès, à mettre en relief l'innovation et à proposer des solutions pour l'industrie et pour l'entreprise. Notre profession s'inscrit pleinement dans le paysage économique et prend toute sa part dans le redressement national.

L'objectivité et la rigueur, propre à leur Éthique, et la neutralité politique sont les règles de base. La « voix » des Ingénieurs et Scientifiques doit pouvoir être entendue et comprise non seulement par le million d'ingénieurs et scientifiques de France, mais aussi par le monde médiatique, industriel, économique et politique ; elle doit donc être accessible à tous ces publics, quitte à être formulée sous des formes diverses adaptées à certains d'entre eux. La « voix » des Ingénieurs et Scientifiques doit être un atout fondamental pour la promotion de leur métier, dans l'intérêt national.

Les comités sectoriels d'IESF éditent différents Cahiers, traitant chacun d'un sujet particulier.

le **Cahier N° 24 PCA** présente un **Plan de Continuité d'Activité**

Ce cahier a été établi par le Comité Maîtrise des Risques Opérationnels d'Ingénieurs et Scientifiques de France, sous l'animation Pascal GAVID, président

La «Sécurité Industrielle» est un impératif et les progrès constatés doivent se poursuivre au fil des ans en s'appuyant sur les forces de l'entreprise. Le Comité s'attache à mettre en valeur les facteurs clés : règlements et bonnes pratiques, management et organisation selon la taille des entreprises, personnels et en premier lieu les ingénieurs, gestion des risques et amélioration des performances.

De nombreuses entreprises, qui ont subi un sinistre majeur, ont fini par disparaître en raison de ses conséquences néfastes sur la poursuite de leur activité, même si le dommage initial était bien couvert par une assurance.

C'est pourquoi le présent cahier, destiné en particulier aux entreprises petites, moyennes ou intermédiaires, vise à leur faire comprendre l'intérêt d'anticiper de telles situations et à leur apporter des éléments utiles pour se doter d'un plan de continuité d'activité.

Lire le Cahier